



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

DÉCRET

de réduction à l'état profane d'un terrain appartenant à la fabrique de la paroisse de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie

CONSIDÉRANT la lettre datée du 14 février 2018 que m'a fait parvenir monsieur l'abbé Mario Duchesne, curé de la paroisse de l'Assomption (de la Bienheureuse Vierge Marie) demandant la désacralisation d'une partie de terrain adjacent au cimetière mais étant utilisé depuis de nombreuses années pour un autre usage;

CONSIDÉRANT qu'il y a un doute sur le fait que cette parcelle de terrain ait été, à l'origine, partie prenante du lot du cimetière et par conséquent hors commerce;

CONSIDÉRANT l'autorisation préalable et spéciale accordée par notre vicaire général, le 16 mars 2017, concernant la possibilité de céder le terrain et le bâtiment au lot 6 157 651, terrain qui est la propriété de la fabrique de la paroisse de l'Assomption (de la Bienheureuse Vierge Marie);

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, je prononce l'exécution et la réduction à l'état profane dudit terrain décrit précédemment et le détache définitivement du lot du cimetière. La fabrique pourra en disposer convenablement. Cette réduction exécutoire entre en vigueur immédiatement, à compter de la date de signature du présent décret.

Donné à Québec, en deux copies originales sous notre signature, celle du chancelier et sous le sceau de l'Archidiocèse de Québec ce trentième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.



+ *Gérald C. Card. Lacroix*

† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec

Jean Tailleux

Jean Tailleux, ch.t., v.é.
Chancelier